



Note sur la réévaluation

REV2003-07

Mise à jour sur l'ACC

Cette note de réévaluation a pour objet d'aviser tous les intervenants, y compris le public canadien, les titulaires d'homologation et les responsables de la réglementation des pesticides, de la situation actuelle de la réévaluation de l'arséniate de cuivre chromaté (ACC) au Canada, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des risques pour les enfants. L'ACC est un agent industriel de préservation du bois faisant l'objet d'une réévaluation au Canada (avis A92-02, *Réévaluation des agents industriels de préservation du bois*) et fait partie de trois agents industriels de préservation du bois (les autres sont le pentachlorophénol et la créosote) faisant l'objet d'une réévaluation coopérative de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et de la United States Environmental Protection Agency (EPA). L'ARLA a travaillé en étroite collaboration avec l'EPA pour faire les examens.

(also available in English)

Le 13 novembre 2003

Ce document est publié par la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

**Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6605C
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9**

**Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798**

ISBN : 0-662-89598-3 (0-662-89599-1)

Numéro de catalogue : H113-5/2003-7F (H113-5/2003-7F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

En avril 2002, les fabricants de l'ACC ont informé l'ARLA qu'ils annuleraient volontairement leur homologation pour les usages résidentiels du bois traité à l'ACC. En conséquence, à partir du 31 décembre de cette année, le bois destiné aux terrains de jeu, aux terrasses, aux clôtures, aux passages et aux travaux d'aménagement des paysages ne peut plus être traité à l'ACC.

Un projet de rapport intitulé *Probabilistic Risk Assessment for Children Who Contact CCA-Treated Playsets and Decks* est actuellement disponible à des fins d'examen scientifique par les pairs et d'observation du public. Ce rapport est publié sur le site Internet de l'EPA à l'adresse <http://www.epa.gov/scipoly/sap/> à des fins d'observation publique.

En raison des techniques novatrices employées dans cette évaluation des risques, l'EPA a convoqué une réunion du Comité consultatif scientifique du 3 au 5 décembre 2003 pour obtenir des conseils scientifiques experts sur les données et la méthodologie utilisées dans cette évaluation. L'ARLA participera à cette réunion. Après réception et considération des recommandations du Comité, la réévaluation sera examinée, s'il y a lieu, et finalisée. Les intervenants canadiens et américains auront l'occasion de faire des commentaires à la réunion du Comité consultatif scientifique. Comme alternative, on peut soumettre des commentaires par écrit au SAP avant midi, heure normale de l'Est, le 25 novembre 2003. Vous pouvez trouver des renseignements supplémentaires sur la soumission de commentaires du public au site Internet suivant : <http://www.epa.gov/fedrgstr/EPA-MEETINGS/2003/September/Day-26/m24402.htm>.

Il est important de prendre note que, puisque ce projet d'évaluation des risques fera l'objet d'un examen par le public et d'un examen scientifique, ses conclusions sont de nature préliminaire et sont sujettes à des analyses plus approfondies et pourront changer. Il est donc prématuré pour l'ARLA et l'EPA d'arriver à des conclusions concernant la possibilité que les ensembles de jeu et les terrasses traités à l'ACC ajoutent au risque de cancer chez les enfants.

De plus, afin d'aider les consommateurs à faire des choix éclairés concernant l'usage domestique du bois traité à l'ACC, on mène actuellement une étude aux États-Unis sur l'utilisation des scellants pour réduire ou éliminer l'exposition à l'arsenic dans le bois traité à l'ACC. On prévoit que les résultats de ces travaux seront disponibles aux États-Unis et au Canada en 2004.